

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [2]

Artikel: Le sottisier

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276360>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Entre nous soit dit



Le sottisier

pris, et les motivations sont là.



Elle ne s'appelle pas Corinne...

Pour devise, ce mois-ci, tel est pris qui croyait prendre: c'est le dernier FS qui nous fournit notre «sottise»! Corinne Chaponnière, c'est elle qui vous le dit, n'a rien d'une superwoman, n'a jamais levité à 50 cm du sol, est incapable de réussir des pommes de terre rôties et encore moins de dessiner une table en perspective. Ni superwoman, ni dessinatrice, elle s'est contentée seulement d'écrire l'article de la page 7, ne se doutant pas du tout que, quelques jours plus tard, sa signature viendrait glisser, au moment du montage, à cheval sur le bras de la dame et sur une partie du texte! La phrase en partie bouchée par le bout de la ligne était la suivante: «Ce n'est pas plus tard que ce matin que j'ai appris l'existence d'un groupe de mères chefs à Zoug...»

Remontons-nous le moral

en remontant le temps : le journal des télécommunications (vol. 48, IX/1981) a retrouvé dans ses archives :

LE JOURNAL

Il y a cent ans

De l'emploi des femmes
dans le service télégraphique
postal de la colonie de Victoria.

Extrait du rapport de gestion
du Postmaster General pour l'année 1880.
(Traduit de l'anglais.)

Le nombre des femmes employées par le Département des postes et télégraphes de Victoria est de 161, dont 66 desservent, dans les petites localités, des bureaux où les deux services sont réunis, 62 sont employées comme aides au bureau central de Melbourne et dans quelques grands bureaux des villes ou de la banlieue et 33 remplissent les fonctions d'aides dans diverses branches de l'Administration centrale.

L'emploi des femmes dans le service public des postes et des télégraphes est-il une mesure réellement économique? ...

Comme télégraphistes, les femmes atteignent rarement le plus haut degré d'habileté; un très-petit nombre d'entre elles seulement deviennent des opérateurs réellement capables et habiles; même les meilleures ne sont pas en état de supporter la fatigue d'un travail continu dans une mesure se rapprochant quelque peu de ce que peuvent endurer les jeunes gens du sexe masculin. Comme aides, pour les écritures ou pour d'autres occupations routinières, elles ne peuvent non plus produire la même somme de travail, ou la fournir avec

la même exactitude et la même promptitude que les hommes. Si donc le traitement des femmes ne dépasse pas en moyenne la moitié du traitement des hommes dans les mêmes emplois, d'un autre côté, la valeur respective des services rendus peut s'évaluer sur cette base que le travail de cinq employés masculins équivaut à celui de dix femmes.

Dans l'examen de cette question, il faut aussi se rappeler que les jeunes femmes qui acceptent un emploi officiel ne sauraient, quelque capables qu'elles soient d'ailleurs, considérer cet emploi autrement que comme une occupation temporaire et qu'elles ne le remplissent qu'en attendant le jour où elles ont trouvé une situation plus convenable et mieux appropriée à leur sexe, à laquelle elles aspirent naturellement.

Les jeunes gens, au contraire, entrent dans un service public comme dans une profession destinée à leur assurer des moyens permanents d'existence. ... Il n'y a donc pas lieu de s'étonner s'ils voient quelquefois avec déplaisir l'obstacle mis à leur avancement par l'admission des femmes sur une grande échelle dans les services publics.

Evidemment, il y a des emplois que les femmes peuvent avantageusement occuper. Tels sont, par exemple, ceux de gérantes des bureaux de poste et télégraphe des petites localités où l'importance du service ne justifie pas la nomination d'un employé de l'autre sexe, avec le traitement qu'il serait en droit d'attendre. ...

Journal télégraphique — Septembre 1881

Messerli

Entreprise générale de nettoyages
Organisation d'entretien de bureaux

• Nettoyage des façades • Nettoyage de tapis, moquettes et meubles rembourrés • Travaux de teinturerie • Travaux de parqueterie, ponçage et impregnation • Traitement tous genres de sols • Fourniture et pose de moquettes, plastiques et papiers peints • Fourniture et pose de tentures murales, rideaux et textiles sur papier

19A Avenue Dumas - Genève



47 33 77